



# Procès-Verbal

## Commission Départementale Sportive et Règlementaire

N° 13  
16 Décembre 2021

### Examen des réserves et réclamations

---

#### **Dossier n° 73**

**Match n° 24164857 Nantes Toutes Aides Fc 1 / St-Fiacre Côteaux Fc 1 U18 D1 Masculins groupe C du 05.12.2021**

La Commission décide de :

- Donner match perdu par pénalité sur le score de 0 but à 3 à l'équipe 1 du club de Nantes Toutes Aides Fc pour en reporter le bénéfice à l'équipe 1 du club de St-Fiacre Côteaux Fc suivant les articles 187-2 et 226 alinéa 4 des règlements généraux.
- Mettre le droit d'évocation de 100 € à la charge du club de Nantes Toutes Aides Fc

#### **Dossier n° 74**

**Match n° 24165099 Derval Sc Nord Atlantique 1 / GJ Moisdon Forges 1 U18 D4 Masculin groupe B du 11.12.2021**

La Commission confirme le résultat acquis sur le terrain.

#### **Dossier n° 75**

**Match n° 24184218 La Baule Le Pouliguen 3 / St-Nazaire Immaculée 1 Coupe du District Albert Bauvineau groupe n° 03 du 12.12.2021**

La Commission décide de :

- Donner match perdu par pénalité sur le score de 3 buts à 0 à l'équipe 1 du club de St-Nazaire Immaculée pour en reporter le bénéfice à l'équipe 3 du club de La Baule le Pouliguen US.

#### **Dossier n° 76**

**Match n° 23906482 Ste-Luce sur Loire 3 / Gf Loire et Cens 2 Seniors Féminines à 8 du 12.12.2021**

La Commission décide :

- Donner match perdu par forfait aux 2 équipes Ste-Luce sur Loire 3 et Gf Loire et Cens 2
- D'infliger l'amende de 80 € au Gf Loire et Cens

### Match non joué pour arrêté municipal

---

La Commission relève après validation par la procédure d'urgences que la rencontre suivante n'a pu se dérouler pour cause d'arrêté municipal et reporte cette rencontre à une date qui sera fixée par la Commission Féminines

#### Départemental U15 F groupe B

N° 24177913 Bouguenais Football 1 / Gf Loireauxence 1

## Examen des amendes

---

*La Commission décide d'amender les clubs et équipes en infraction avec les dispositions des règlements des championnats régionaux et départementaux*

*En complément de l'article 26 des règlements des championnats Régionaux et Départementaux Seniors Masculins, la Commission précise qu'une équipe déclarant un forfait dans les délais J-2 au plus tard est amendée du droit d'engagement et si le forfait est hors délai, l'équipe est amendée du double du droit d'engagement.*

*En application de l'annexe 5 – dispositions financières de la Ligue de Football des Pays de la Loire, les équipes suivantes sont amendées.*

### **Forfaits Généraux :**

La Commission rappelle l'article 5.2.e) du règlement de la Coupe du District Albert Bauvineau et du Challenge du District Albert Charneau :

*« En cas de compétition organisée sous la forme de groupes au sein de laquelle un maximum de 3 rencontres par équipe sont prévues, tout forfait de match lors d'une rencontre entraîne le forfait général de cette équipe lors de cette phase de groupe.*

#### Coupe du District Albert Bauvineau

Groupe n° 13 : Clisson Etoile 3

Groupe n° 37 : Pornichet Es 2

#### Challenge du District Albert Charneau

Groupe n° 03 : Besné Ja 2

Groupe n° 18 : St-Vincent des Landes 3

Groupe n° 20 : Soudan Us 3

Groupe n° 26 : Mésanger As 4

Groupe n° 27 : Sion Lusanger As 2

Groupe n° 28 : St-Mars du Désert Ja 3

Groupe n° 30 : Oudon Couffé Fc 3

Groupe n° 32 : Arche Fc 4

Groupe n° 42 : St-Philbert Gd Lieu Us 4